

UNE APOLOGIE PAR CONDORCET DES PHYSIOCRATES ET DE TURGOT*

Acquis par la Bibliothèque nationale de France en 1932, le principal recueil des lettres et manuscrits de Condorcet qui étaient en possession des époux Amélie et Jean-Baptiste Suard¹ a été exploité par plusieurs éditeurs depuis les années 1980², époque du renouveau des études sur Condorcet. Mais cet ensemble d'environ 350 feuillets comporte encore aujourd'hui des pièces inédites, dont l'un des rarissimes comptes rendus d'une séance de lecture des *Confessions* de Rousseau avant leur publication³, ainsi que plusieurs lettres, autographes ou copiées, adressées à Condorcet ou envoyées par lui⁴. Parmi celles-ci, figure un projet de lettre dite « ostensible »⁵ sur les physiocrates et Colbert. Rédigé à la fin du mois de juin 1777, ce document accompagnait initialement une lettre adressée à J.-B. Suard, aujourd'hui conservée dans la ville natale de Condorcet, Ribemont, en Picardie⁶. Nous nous proposons ici de publier ces deux pièces.

Dans le *Journal de politique et de littérature* du 5 juin 1777, paraît une recension de l'ouvrage *De la composition des paysages* (1777) de René-Louis de Girardin. Par une note de bas de page, elle est attribuée à « M. l'A. B. D. V. », c'est-à-dire à l'abbé Simon Bourlet de Vauxcelles. Dans le numéro suivant, daté du 25 juin 1777, on trouve un second texte de Bourlet intitulé « Sur la Symmétrie, sur le Notre, & sur les Jardins de Louis XIV. Réflexions adressées à M. de Gérardin [*sic*] pour servir de suite à l'analyse de son Livre. » accompagné d'une lettre signée « Va..... » que Bourlet adresse à La Harpe, le rédacteur principal du journal. L'inscription de la question des jardins dans une perspective politique

* Une version développée de cet article, comprenant notamment une analyse matérielle des deux lettres publiées ici, est disponible à l'adresse <inventaire-condorcet.com/articles/2014_Menudo_Rieucan.php>.

¹ Ce volume est sous la cote NAF 23639. Un catalogue analytique et matériel est en préparation, dans le cadre du projet *Inventaire Condorcet* (www.inventaire-condorcet.com).

² Voir en particulier la *Correspondance inédite de Condorcet et Mme Suard (1771-1791)*, éd. É. Badinter, Fayard, 1988 (désormais « EB »), les « Textes sur le magnétisme animal », dans Condorcet, *Almanach anti-superstitieux*, éd. A.-M. Chouillet, CNRS Éditions, 1992, p. 188-198 ; ainsi que les deux manuscrits de Condorcet sur Pythagore dans Condorcet, *Tableau historique des progrès de l'esprit humain*, dir. J.-P. Schandeler et P. Crépel, Paris, INED, 2004, p. 195-198 (dorénavant « TH »).

³ NAF 23639, f. 258-259. Nous espérons publier bientôt ce manuscrit.

⁴ La plupart de ces lettres sont répertoriées dans N. Rieucan, *L'économie d'un savant : l'œuvre de Condorcet, des archives à l'interprétation*, Synthèse pour l'Habilitation à diriger des recherches, Université Paris VIII, 2009, p. 36.

⁵ Conformément au vocabulaire consacré, d'ailleurs adopté par Condorcet lui-même. Voir *Condorcet à Voltaire* (28 nov. 1776, OC, t. I, p. 137).

⁶ Le fonds est celui du Musée Condorcet de Ribemont. La lettre n'a à ce jour pas de cote.

et sociale affleure notamment par la critique suivante que Bourlet fait à Girardin : « Vous accusez le Notre, Monsieur, d'avoir *massacré la nature* : (sans doute comme un Economiste zélé disoit un jour que M. Colbert avoit égorgé les peuples). Cette expression est violente ». Nous n'évoquons pas davantage le jugement par Bourlet de l'ouvrage de Girardin, et nous ne mentionnerons pas non plus les réponses que ce dernier lui apportera. Seul importe effectivement de mentionner que c'est le passage entre parenthèses, dans la citation précédente, qui va déclencher la colère de Condorcet : la question de la beauté et de l'harmonie des jardins ne l'intéresse guère et sa réaction est manifestement due au fait qu'il décèle, dans la critique incidente de Bourlet, une attaque de Turgot. Dans son *Mémoire au roi sur la tolérance* (1775), Turgot emploie en effet l'expression « égorgé les peuples⁷ » à propos de la néfaste influence de l'Église catholique sur les décisions politiques du roi. Même si Turgot ne cite pas explicitement Colbert, on peut donc imaginer que Bourlet a eu réminiscence de ce passage, sa place de prédicateur du roi ne le conduisant qu'à s'en offusquer davantage⁸. À défaut d'avoir trouvé d'autres citations plus proches encore que celles extraites du texte de Turgot, c'est du moins l'hypothèse que nous proposons.

De ce point de vue, la réaction de Condorcet est d'autant plus aisée à expliquer que le soutien que Bourlet affiche vis-à-vis de Colbert dans la citation ci-dessus précède de quelques jours la nomination de Necker en tant que Directeur général des finances, le 29 juin 1777. Or, pour Condorcet, le Genevois est l'héritier direct de Colbert et le principal responsable de la disgrâce de Turgot, un an auparavant. Condorcet vise d'ailleurs Necker dans sa lettre ostensible en faisant allusion à un « second Colbert ». Bref, même si Necker tenait déjà les rênes des finances depuis octobre 1776 en tant que Directeur général du Trésor royal, même si sa nomination à la Direction générale des finances était annoncée depuis plusieurs mois, sa prise officielle de fonction, alors imminente, a aussi fort vraisemblablement provoqué la réaction de Condorcet.

⁷ *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, éd. G. Schelle, Paris, F. Alcan, 1913-1923 (désormais « Schelle »), t. III, p. 563.

⁸ Il existe peu d'études biographiques consacrées à Bourlet. Nous renverrons à deux d'entre elles, assez récentes : J. Sgard, « Bourlet de Vauxcelles, Simon (1733-1802) », *Dictionnaire des journalistes – 1600-1789*, dir. J. Sgard, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, p. 143 ; N. Jeffares, « Davesne, Bourlet de Vauxcelles », *Dictionary of pastellists before 1800*, Norwich, Unicorn Press, 2006 (éd. en ligne).

Maniant l'ironie voltairienne, la lettre ostensible de Condorcet⁹ est composée de deux parties principales. La première partie est une diatribe volontairement ridicule des physiocrates. La seconde partie, faussement sérieuse et formulée sous le mode interrogatif, est une apologie de Colbert¹⁰.

Dans la première partie, Condorcet attribue, de façon parfois implicite, six principes d'administration ou caractéristiques propres à la pensée physiocrate :

- l'esprit de secte ;
- le thème de l'Évidence ;
- l'objet exclusif des lois ;
- la défense de l'enseignement public ;
- la liberté des échanges ;
- l'impôt unique.

Le passage consacré au premier de ces six thèmes, l'esprit de secte, retient d'emblée l'attention : « J'avoue que je n'ai jamais pu souffrir les économistes. J'ai une aversion naturelle pour toutes les sectes. Méthodistes, Neutoniens[,] gloukistes, chimistes, Coperniciens, économistes tout cela ne Vaut rien. Mais les économistes sont les pires de tous ».

Cette série de qualificatifs renvoie à des courants que Condorcet juge d'une manière favorable¹¹. Mais cette liste, parce qu'elle est hétérogène, a un caractère saugrenu, ce qui amplifie l'intention ironique du propos. On y relève notamment des anomalies de proximité. Les newtoniens, qui étudient la majesté de l'univers, sont en particulier accolés aux gluckistes, défenseurs d'une mode musicale parisienne dans la seconde moitié des années 1770. L'aspect le plus remarquable de ce passage est toutefois que par son ton ironique, le sectarisme des physiocrates n'y est pas critiqué. Pourtant, Condorcet partageait avec Turgot la hantise de l'esprit de secte animant l'école de Quesnay¹².

⁹ Nous n'en avons pas trouvé la trace dans les journaux que nous avons dépouillés, à savoir le *Journal encyclopédique*, le *Journal de Paris*, le *Journal de politique et de littérature*, le *Journal des savans* et le *Mercure de France*. Pour des éléments confortant la nature inédite de cette lettre, voir *infra*, p. 9-11.

¹⁰ On peut ainsi y voir une structure proche de celle de l'opéra-comique, particulièrement en vogue en France depuis le début des années 1760. Que Condorcet s'en soit inspiré – consciemment ou inconsciemment – est une question à laquelle il serait cependant aventureux de répondre.

¹¹ Pour plus de détails sur certains de ces qualificatifs, voir *infra*, p. 12.

¹² Voir par exemple *Turgot à Hume* (23 juil. 1766, *Schelle*, t. II, p. 495) et *Turgot à Dupont de Nemours* (15 fév. 1771 et 25 mars 1774, *Schelle*, t. III, p. 474 et 663). Non sans partager l'opinion de son maître, Condorcet en rend compte dans sa *Vie de M. Turgot* (1786, t. V, p. 25-26).

Cette absence de tout point de vue critique sur Quesnay et ses disciples se trouve aussi, dans la lettre ostensible de Condorcet, en matière de théorie de la connaissance. Son rejet de la métaphysique de l'Évidence physiocrate est en effet passé sous silence. Celle-ci est évoquée de manière très allusive et indirecte : « ces gens là [les physiocrates] voudraient que les états fussent Gouvernés par des principes simples et évidens ». Une telle intention, *a priori* louable, mais que Condorcet va ensuite assimiler ironiquement à une véritable « folie », fait ainsi intervenir l'adjectif « évidens », lequel renvoie implicitement à la théorie physiocrate de la connaissance. Or l'épistémologie de Condorcet, intrinsèquement probabiliste, est l'antithèse de cette théorie¹³. Dans ses *Notes du Discours de réception à l'Académie française* (1784), Condorcet indiquera d'ailleurs qu'il a été reproché aux physiocrates « de ne pas assez distinguer dans les principes qu'ils ont établis, dans les opinions qui forment le corps de leur doctrine, les différents degrés de preuves dont [ils] sont susceptibles¹⁴ ». La notion de « principe évidens » sera donc en particulier critiquée, à la différence de ce que Condorcet suggère dans sa lettre ostensible.

L'Évidence physiocrate ne saurait par conséquent être le fondement de la politique d'un État. La finalité de celle-ci est par ailleurs réduite par Condorcet, dans sa lettre ostensible, à un principe aussi vague qu'incontestable, là encore en vue de satisfaire une intention ironique. L'école de Quesnay, écrit-il ainsi, souhaiterait « que le Bonheur du pauvre peuple fut l'objet de toutes les lois ». Condorcet n'évoque pas, ici aussi, la distance qu'il éprouve vis-à-vis des physiocrates. S'il leur accorde le mérite d'avoir su rompre avec la pensée de Montesquieu en refusant de considérer que la matière législative puisse être malléable en fonction du climat, du lieu, des mœurs etc. dans lesquels elle est censée prendre forme¹⁵, Condorcet s'oppose néanmoins comme Turgot à la doctrine du « despotisme légal » et à l'économicisme – tel que nous le qualifierions aujourd'hui – qui y est associé. Il rappellera ainsi dans ses *Notes du Discours de réception à l'Académie française* (1784), que les physiocrates ont eu tort « d'avoir donné leur science [*i. e.* la science économique] comme renfermant tous les principes nécessaires au bonheur des sociétés et de ne pas avoir assez fait sentir la véritable liaison de leurs principes avec ceux du droit public, de la justice, etc. » (éd. citée, p. 64). De même, à l'occasion de l'*Avertissement* (1784-1789) de « L'homme

¹³ À ce sujet, voir N. Rieucou, « Les origines de la philosophie probabiliste de Condorcet – Une tentative d'interprétation », *SVEC*, 2003 : 12, en particulier p. 274.

¹⁴ « Condorcet's notes for a revised edition of his reception speech to the Académie française », éd. K. M. Baker, *SVEC*, vol. clxix, 1977, p. 64.

¹⁵ *Avertissement de « L'homme aux quarante écus »* (1784-1789, *OC*, t. IV p. 299).

aux quarante écus », Condorcet critiquera les traits dogmatiques de leur théorie politique, révélés par la rhétorique si particulière qui les accompagne : « [o]n avait employé, dans un grand nombre d'ouvrages, des expressions bizarres, comme celle de *despotisme légal*, pour exprimer le gouvernement d'un souverain absolu, qui conformerait toutes ses volontés aux principes démontrés de l'économie politique » (*OC*, t. IV, p. 298).

La quatrième caractéristique de la pensée des physiocrates évoquée par Condorcet dans sa lettre ostensible renvoie à leur désir de former des citoyens éclairés, aptes à juger de l'intérêt politique et économique général. En ce sens, « chaque citoyen » devrait « s'occup[er] de l'étude de l'administration, des moyens de perfectionner l'agriculture et les arts utiles[,] de réformer les abus &c. ». Or, si les physiocrates furent assurément d'ardents défenseurs de l'enseignement public, ils tendirent toutefois à le resserrer à celui de la Science Économique, ce qui allait de pair avec leur vision assez dogmatique de la diffusion du savoir – propre aux modèles d'« éducation » et non d'« instruction » – opposée à celle de Condorcet¹⁶.

Les deux dernières références que fait Condorcet à la physiocratie dans sa lettre ostensible sont, en revanche, fidèles à sa pensée. En matière de fiscalité, il souhaite comme les Économistes « qu'il n'y eut qu'un impôt, et un impôt modique ». Il s'agit ainsi d'établir un impôt direct, uniquement assis sur le produit net des terres – parce qu'elles seules sont créatrices de richesse, conformément à la thèse de la productivité exclusive de l'agriculture – et payé en conséquence par les propriétaires fonciers. « Cette vérité » propagée par les physiocrates, « est une de celles qui ont sur le bonheur des hommes une influence plus puissante et plus directe » écrira Condorcet dans l'*Avertissement de « L'homme aux quarante écus »* (1784-1789, *OC*, t. IV, p. 300)¹⁷. Par ailleurs, en présentant les physiocrates comme des défenseurs de la liberté des échanges économiques, Condorcet ne travestit pas leur pensée – en exceptant le cas particulier du commerce de l'argent, au sujet duquel ils n'avaient pas tous la même opinion¹⁸. De façon générale, on sait en effet que les physiocrates plaidaient pour une rupture avec ce que nous nommerions aujourd'hui le dirigisme mercantiliste, et plus particulièrement le colbertisme : en cela réside pour Condorcet leur mérite majeur. « Une des plus grandes folies des économistes c'est leur

¹⁶ Sur ce point, voir N. Rieucou, *Nature et diffusion du savoir dans la pensée économique de Condorcet*, Thèse pour le Doctorat de Sciences Économiques, Université Paris I, 1997, chap. v, sect. 2-5, § 1-4.

¹⁷ Voir aussi *Esquisse d'un Tableau historique des progrès de l'esprit humain* (1793-1794, *TH*, p. 388-389).

¹⁸ Sur ce point, on peut par exemple renvoyer à Joseph J. Spengler « The Physiocrats and Say's Law of Markets. II », *Journal of Political Economy*, 1945, vol. 53, n° 4, p. 323-324.

aversion pour le grand Colbert » rappelle-t-il ainsi ironiquement. Il les présentera pareillement, à l'occasion de ses *Notes du Discours de réception à l'Académie française* (1784), comme ceux « qui n'admiraient pas le grand Colbert » (éd. citée, p. 64). Dans cette perspective, Condorcet écrira dans son *Esquisse d'un Tableau historique des progrès de l'esprit humain* (1793-1794, *TH*, p. 388-390) : « [c]e système si simple qui plaçait dans la jouissance d'une liberté indéfinie les plus sûrs encouragemens du commerce et de l'industrie [...] fu[t] propag[é] avec enthousiasme par les économistes français. [...] [I]ls sont parvenus à rendre odieuse et méprisante cette politique lâche, astutieuse et corrompue qui plaçait la prospérité d'une nation dans l'appauvrissement de ses voisins, dans les vues étroites du régime prohibitif¹⁹ ». De ce point de vue, Condorcet ira jusqu'à attribuer à la diffusion de la pensée physiocrate le même rôle qu'un fait historique d'une ampleur considérable, la Révolution d'Amérique, quant à la défense du libre exercice des droits naturels²⁰.

Cette rupture fondamentale des physiocrates avec le dirigisme constitue une première explication de la présentation peu nuancée de leur pensée par Condorcet, au-delà du fait que la nature volontairement polémique et incisive de sa lettre le conduirait à radicaliser son propos. À cet égard, on peut imaginer que Condorcet aurait fait sienne la déclaration de Turgot : « quoique je ne sois d'aucune secte, ce serait celle-là que je voudrais choisir si j'en prenais une²¹ ». De surcroît, il convient par dessus tout de replacer la lettre de Condorcet dans son contexte historique. Cette lettre est rédigée un an après la chute du ministère Turgot. Or la disgrâce de ce dernier a été appréhendée, à l'époque, comme l'échec de la physiocratie au pouvoir et d'une politique économique dictée par les principes du « laissez-faire²² ». Bref, dans l'esprit de Condorcet, prendre la défense des physiocrates, c'est prendre la défense de Turgot.

Dans la seconde partie de sa lettre ostensible²³, Condorcet dresse une apologie de Colbert qu'il défie Bourlet de développer. Rappelant la protection des sciences, des lettres

¹⁹ Voir aussi l'*Avertissement de « L'homme aux quarante écus »* (1784-1789, *OC*, t. IV, p. 299-300).

²⁰ Voir *Plan détaillé d'un Tableau historique des progrès de l'esprit humain* (fin des années 1780, *TH*, p. 162). Nous commentons ce point dans N. Rieucan, *Nature et diffusion du savoir dans la pensée économique de Condorcet*, thèse citée, chap. v, sect. 1. 4.

²¹ *Turgot à Dupont de Nemours* (25 sept. 1767, *Schelle*, t. II, p. 667).

²² À ce sujet, voir G. Weulersse, *La physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker (1774-1781)*, Paris, PUF, 1950, p. 36-46.

²³ Un extrait de cette partie est cité par É. Francalanza, « Un inédit de Condorcet en réponse à l'Éloge de Colbert par Necker », *Dix-huitième siècle*, n° 42, 2010, p. 712.

et des arts exercée par le ministre de Louis XIV²⁴, notamment par l'octroi d'un certain nombre de pensions, Condorcet déclare à l'intention de Bourlet que « [t]ous les gens de lettre doivent regarder come un devoir sacré » de défendre Colbert parce qu'« il est évident qu'il n'y a pas d'homme de lettres quel qu'il soit qui ne doive espérer une pension si jamais la France est assez heureuse pour avoir un second Colbert ». Condorcet fait ici une allusion perfide à l'espoir, supposé ou réel, que Bourlet aurait eu d'obtenir une pension grâce à Necker, comme le révèle un passage de la lettre qu'il adresse à J. B. Suard : « C'est un bien plat homme que ce Va... croit-il qu'on lui donnera une pension » ? La défense de Colbert par Bourlet, ajoute Condorcet dans sa lettre ostensible, est d'autant plus justifiée que la critique de Girardin est, pour ainsi dire, l'homme de la situation. Sa profonde connaissance de Le Nôtre interdit effectivement de penser qu'il ne se soit pas aussi intéressé au fonctionnement de l'administration sous le règne de Louis XIV, « car enfin quoi qu'on ne soit pas économiste, on ne peut nier qu'il ne soit plus important de savoir comment le royaume a été gouverné, que de savoir comment Versailles a été bâti ».

Le déplacement de la théorie des jardins vers celle de l'administration de l'État étant de la sorte opéré, Condorcet propose alors ironiquement à Bourlet de louer Colbert sur six points :

- sa connaissance des affaires administratives ;
- son honnêteté vis-à-vis de Fouquet ;
- l'impartialité de son ministère ;
- les principes vertueux dictant ses lois ;
- sa judicieuse politique monétaire et financière ;
- son refus de s'enrichir à des fins personnelles.

Si, nous l'avons vu, la présentation par Condorcet de la pensée physiocrate dans sa lettre ostensible n'est pas en tous points fidèle au reste de ses écrits, c'est en revanche le cas de l'évocation de la vie et de l'action de Colbert. Très brièvement mentionnés dans sa lettre ostensible, les thèmes énoncés ci-dessus sont en effet développés par Condorcet dans deux autres textes, le *Contre éloge de Colbert* (1773)²⁵ et l'entrée « Colbert » des *Notes sur*

²⁴ Sur ce point, voir aussi les *Éloges des académiciens de l'Académie royale des sciences morts depuis l'an 1666 jusqu'en 1699* (1773, OC, t. II, p. i-iv, 17-18, 22-23, 41, 53-54, 70). Consulter également le *Contre éloge de Colbert* (1773, p. 717-718) et les entrées « Colbert », « Louis XIV (règne de) », « Rosni, duc de Sully » des *Notes sur Voltaire* (1784-1789, OC, t. IV, p. 375, 382, 469, 555).

²⁵ Ce texte a été récemment publié par É. Francalanza : « un inédit de Condorcet en réponse à l'Éloge de Colbert par Necker », art. cité.

Voltaire (1784-1789). Il existe par ailleurs plusieurs extraits de son œuvre²⁶ et de sa correspondance²⁷ relatant l'administration de Colbert ou, plus particulièrement, sa fortune personnelle et ses manœuvres contre Fouquet. De façon systématique, Colbert est jugé négativement par Condorcet. Le ministre de Louis XIV fut à ses yeux un personnage à la fois incompetent, intransigeant et corrompu, ayant constamment agi en fonction de son intérêt personnel et pour satisfaire le bon plaisir du roi. Dans une lettre adressée à Voltaire le 1^{er} janvier 1777, Condorcet va jusqu'à déclarer qu'« il fut un tyran, et [que] c'est assez pour ne jamais lui pardonner » (*OC*, t. I, p. 142). Et alors même qu'il est contraint par l'exigence quasi hagiographique imposée par le style académique, Condorcet s'interdit de faire un tableau flatteur de la personnalité de Colbert. Dans l'« Avertissement » aux *Éloges* (1773) qu'il rédige lors de sa tentative d'accession au secrétariat de l'Académie des sciences, on lit ainsi que la création de cette institution par Colbert, en 1666, fut liée à son « amour du bien public, *et plus encore peut-être [à] son zèle pour Louis XIV* [n. i.]²⁸ ».

La véritable hargne de Condorcet quand il traite de Colbert est liée à son aversion pour Necker. Faisant référence à l'*Éloge de Colbert* (1773) par Necker et à la politique ministérielle de ce dernier, Condorcet écrira, à l'occasion de sa *Réponse au premier plaidoyer de M. d'Épresmenil dans l'affaire du comte de Lally* (1779), que le Genevois « a su louer Colbert aussi bien qu'il l'imite » (*OC*, t. VII, p. 33, n. 1). Et c'est en raison de ce qu'il estime être un véritable mimétisme que, de la même façon, Condorcet désigne Necker comme « un second Colbert » dans sa lettre ostensible.

On a tout lieu de penser que la lettre ostensible de Condorcet est demeurée à l'état de manuscrit, parce qu'elle était violemment tournée contre Necker, au moment même où ce dernier allait être nommé Directeur général des finances.

²⁶ Outre les textes cités *supra*, n. 24, voir *Lettres d'un théologien à l'auteur du Dictionnaire des trois siècles* (1774, *OC*, t. V, p. 308), *Réflexions sur la jurisprudence criminelle* (1775, *OC*, t. VII, p. 1-24), *Monopole et monopoleurs* (1775, *OC*, t. XI, p. 41), *Réflexions sur le commerce des blés* (1775, *OC*, t. XI, p. 190, n. 1), *Rapport sur un projet pour la reformation du cadastre de la Haute Guyenne* (1782, *BC*, p. 172), *Commentaires à propos de De l'administration des finances de la France* (1784-1785, *BC*, p. 384), *Vie de M. Turgot* (1786, *OC*, t. V, p. 47, 69).

²⁷ *Condorcet à A. Suard* (fin août-début sept. 1773 et début 1778, *EB*, p. 113-114, p. 188), *Condorcet à Voltaire* (14 nov. 1776 et 1^{er} janv. 1777, *OC*, t. I, p. 134, 142), *Condorcet à Turgot* (8 sept. 1773, *CH*, p. 130).

²⁸ *OC*, t. II, p. ii. Voir aussi *Éloge de Picard* (1773, *OC*, t. II, p. 17-18) et *Éloge de Perrault* (1773, *OC*, t. II, p. 53). Notons que la préférence accordée à la manufacture sur l'agriculture par Colbert obéissait pareillement, selon Condorcet, à son désir de satisfaire Louis XIV et non à un quelconque système théorique. Voir *Condorcet à Turgot* (8 sept. 1773, *CH*, p. 130) et *Notes sur Voltaire* (1784-1789, *OC*, t. IV, p. 554).

En envoyant son manuscrit à J. B. Suard, on pourrait de prime abord imaginer que Condorcet espérait que son ami, qui venait juste d'être désigné censeur royal des pièces de théâtre, intercéderait en sa faveur auprès de ses collègues. C'est de la sorte que peut être interprétée le début de la lettre d'accompagnement au manuscrit que Condorcet lui adresse : « [j]e vous envoie une petite folie, je ne sais si vos censeurs en voudront ». Nous privilégions toutefois une autre explication de l'envoi du manuscrit de la lettre ostensible à Suard : Condorcet chercherait à le provoquer. On sait que ce dernier, ainsi que sa femme, étaient en effet des proches de Necker. Après avoir envoyé plusieurs lettres acides à A. Suard au sujet de l'*Éloge de Colbert* par Necker et face à la réaction vive de son amie, Condorcet lui promit, en septembre 1773, de ne plus lui adresser de courrier salissant Necker (EB, p. 114). Il n'en sera rien : pendant quinze ans, c'est-à-dire quasiment jusqu'au terme d'une correspondance qui ne s'interrompra que sous la Révolution, Condorcet va continuer de s'en prendre à Necker dans ses lettres aux Suard, ce qui sera d'ailleurs la principale cause de la détérioration de leur amitié²⁹. A. Suard évoque une « injustice si inhumaine », des « injures atroces », une véritable « haine » ou encore « une guerre à mort »³⁰ de Condorcet contre Necker. Elle indique avoir « déchiré presque toutes les lettres [...] où le caractère de M. Necker était insulté » et n'en avoir conservé que « quelques fragments [...] plus malins que méchants³¹ ». Les passages qui sont parvenus jusqu'à nous, dont la tonalité d'ensemble est ironique ou acerbe, laissent imaginer combien la plume de Condorcet, dans les lettres disparues à jamais, devait être trempée dans le vitriol. Dans ce contexte, le fait d'adresser le manuscrit de sa lettre ostensible à J. B. Suard peut être interprété comme un harcèlement de plus, une occasion pour Condorcet de revenir à la charge en défiant son ami d'accompagner le processus de publication.

Suard aurait ainsi été le premier des censeurs du manuscrit de Condorcet, dont le sort serait par conséquent similaire à celui du *Contre éloge de Colbert* (1773) conservé dans la *Correspondance littéraire de Suard avec le margrave de Bayreuth*. É. Francalanza, l'éditeur du *Contre éloge de Colbert*, remarque à juste titre que Suard n'avait en effet pas intérêt à rendre ce texte public, d'autant qu'il recevait de Necker, depuis deux ans, une

²⁹ Pour un commentaire, voir É. Badinter, « Préface » (EB, p. 14-16).

³⁰ Les deux premiers de ces quatre extraits proviennent respectivement de deux lettres d'A. Suard à Condorcet de mai 1775 (EB, p. 155 et 163). Les deux autres extraits sont issus d'une *Note sur une lettre de Condorcet* de nov. 1774 (EB, p. 150).

³¹ *Note sur une lettre d'A. Suard* (mai 1775, EB, p. 164).

importante pension³². Avancée avec prudence par É. Francalanza³³, l'hypothèse selon laquelle Suard aurait « confisqué le texte de Condorcet » – qui vivait alors sous son toit – est cependant quelque peu rocambolesque. Plutôt que d'envisager une saisie autoritaire du manuscrit, on peut supposer que Condorcet l'a délibérément laissé à la disposition de Suard, de la même façon qu'il le provoquera à nouveau en lui envoyant le manuscrit de sa lettre ostensible³⁴.

Leur désaccord au sujet de Necker n'est d'ailleurs pas dissimulé par Condorcet dans la lettre qu'il joint à ce dernier manuscrit. Peu après avoir rangé Necker dans le camp des « fripons » – comme il l'avait fait dans une autre lettre deux ans auparavant (mai 1775, *EB*, p. 156), ce qui avait heurté Suard (18 mai 1775, *EB*, p. 162) – Condorcet achève effectivement son courrier de la façon suivante : « je repete toujours les deux derniers vers de l'épître à Catherine. Jamais ils n'ont été plus vrais ; *vous n'en conviendrez pas pour le moment* [n. i.], mais je vous attends dans un an ». Au lieu de mobiliser la formule clé de l'*Épître à Catherine II* (1771) de Voltaire, à savoir le huitième vers³⁵, Condorcet choisit ainsi d'évoquer ses vers finaux :

« Achève, Catherine, et rends tes ennemis,
Le grand turc et les sots éclairés et soumis »

En les détournant pour en faire une devise personnelle, Condorcet opère de la sorte ce que l'on nommait à son époque une « application³⁶ » de ces vers : « Le grand turc » n'est autre que Necker, tandis que « les sots » désignent ses affidés. Sachant que Suard le désapprouvera, il prend néanmoins date avec lui « dans un an », le temps que les masques soient tombés.

Par-delà le souhait de provoquer Suard, la rédaction par Condorcet de son manuscrit peut également être motivée par une raison psychologique, c'est-à-dire tout simplement afin de soulager sa colère. Il est en effet fréquent que l'acte d'écriture soit un moyen pour

³² Voir « Un inédit de Condorcet en réponse à l'Éloge de Colbert par Necker », art. cité, p. 704.

³³ *Ibid.*

³⁴ Notons aussi que Condorcet, manifestement toujours par défi, adressera directement à Suard l'imprimé de ses *Réflexions sur le commerce des blés* (1775), ouvrage violemment opposé à celui de Necker, *Sur la législation et le commerce des grains* (1775). Voir *Condorcet à J.-B. Suard* (1776, *EB*, p. 180).

³⁵ « C'est du Nord [*i. e.* de la Russie] aujourd'hui que nous vient la lumière ». Cette formule va être reprise dans toute l'Europe. Rappelons que l'*Épître à Catherine II* a été écrite par Voltaire pour soutenir l'impératrice de Russie dans sa guerre, menée depuis 1768, contre la Turquie.

³⁶ Application « se dit aussi de l'adaptation d'une maxime, d'un passage, d'un discours », *Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd., Paris, V^{ve} Brunet, 1762, t. I, p. 87.

lui de canaliser son irritation, sans qu'un passage chez l'imprimeur soit impératif³⁷. Dans son œuvre manuscrite, on rencontre pour cette raison une catégorie tout à fait originale de pièces qui ne peuvent être assimilées ni à des manuscrits préparatoires d'un texte finalement imprimé, ni à des documents dont Condorcet aurait abandonné la rédaction parce qu'il aurait achoppé sur une difficulté analytique particulière ou aurait été accaparé par des obligations plus pressantes. De ce point de vue, la lettre ostensible que nous publions viendrait enrichir les divers manuscrits exhumés ces vingt dernières années³⁸ qui ont pour point commun d'être tournés contre Necker tout en étant demeurés inédits du vivant de Condorcet.

Textes

Principes d'établissement du texte des manuscrits

La transcription est *ne varietur* ; seules quelques amorces de mots raturées ont été ignorées. Le principe de transcription est diachronique et non diplomatique : nous nous sommes efforcés de reconstituer la chronologie de la rédaction des manuscrits, plutôt que de suivre leur apparence graphique. Les états antérieurs du texte sont encadrés par les signes « < » et « > ». Les additions sont encadrées par des barres verticales : « || ». Nos interventions sont signifiées par des crochets droits (« [] ») ; les transcriptions incertaines sont suivies de « [?] ».

Document 1 : [Lettre ostensible de Condorcet à Bourlet de Vauxcelles], [25 juin 1777 ou peu après], Bibliothèque nationale de France, NAF 23639, f. 260-261.

[260 r] De Sceaux³⁹ [trait tiré]

Messieurs

³⁷ Au sujet de l'usage de la plume par Condorcet comme d'un exutoire, voir N. Rieucan, *L'économie d'un savant : l'œuvre de Condorcet, des archives à l'interprétation*, Synthèse pour l'Habilitation à diriger des recherches, Université Paris VIII, 2009, p. 25-27.

³⁸ Outre le *Contre éloge de Colbert* auquel il a déjà été fait allusion dans le présent article, nous pensons aux *Deux fragments sur l'arithmétique politique* (début des années 1780, *BC*, p. 336-341), aux *Commentaires à propos de De l'administration des finances de la France* (1784-1785, *BC*, p. 379-384), à l'*Avis au peuple sur l'or et l'argent* (1786, éd. N. Rieucan, « Un manuscrit inédit de Condorcet sur la réforme monétaire de 1785 », *Politique et économie au temps des Lumières*, dir. G. Klotz, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995, p. 195-205) et à l'*Appréciation sur le discours de Necker aux États Généraux* (1789, *BC*, p. 680-682).

³⁹ Ce lieu d'écriture est fort probablement inventé par Condorcet, d'autant qu'il ne signe pas en son nom. La ville de Sceaux aurait été choisie parce qu'il s'y trouve un grand parc dessiné par Le Nôtre, à la fin du XVII^e siècle, à la demande de Colbert.

Je viens de lire avec la plus grande satisfaction dans le journal de politique et de littérature une lettre de M. Va... Ce qui m'a charmé surtout c'est la manière agréable avec laquelle il donne un léger coup de patte aux économistes à propos de le notre et des Escaliers Montagnes de Versailles⁴⁰. Il y a beaucoup de courage à s'élever contre une secte <aussi> si dangereuse et <aussi> si puissante. J'avoue que je n'ai jamais pu souffrir les économistes. J'ai une aversion naturelle pour toutes les sectes. Méthodistes⁴¹, <gloukistes, économistes, Neutoniens, chimistes, Algebristes⁴²> Neutoniens[,] gloukistes⁴³, chimistes⁴⁴, Coperniciens, économistes tout cela ne vaut rien. Mais les économistes sont les pires de tous. Ces gens là voudraient que les états fussent gouvernés par des principes simples et évidents, que l'industrie et le commerce fussent parfaitement libres, |qu'il n'y eut qu'un impôt, et un impôt modique,| que le bonheur du pauvre peuple fut l'objet de toutes les lois, qu'enfin chaque citoyen <s'occupât du bonheur public et y> <passât> s'occupât de l'étude <des lois> de <l'ad> l'administration, des moyens de perfectionner l'agriculture et les arts utiles |de réformer les abus &c|. Peut-on voir une folie plus triste ? Une nation où cette secte serait dominante perdrait toute sa gaieté. L'Angleterre était sous le règne de Charles 2^e le pays de l'Europe où l'on riait le plus ; les Anglais sont devenus depuis un peu économistes⁴⁵ et ils <n'ont plus ri> ont cessé de rire. Il faut espérer que lorsqu'il[s] auront conquis l'Amérique

⁴⁰ L'expression d'« Escaliers Montagnes » est aujourd'hui désuète. Elle désigne les grands escaliers de 104 et 106 marches qui encadrent l'Orangerie.

⁴¹ Condorcet ne désigne pas ici les adeptes du courant protestant né en Angleterre au début du XVIII^e siècle, non plus que les opposants à la médecine empirique. Par « méthodistes », il nomme ceux qui, en botanique, entendent faire preuve de méthode et agir de façon réfléchie. Une description de cette démarche est donnée par Daubenton, à l'article « Botanique », de l'*Encyclopédie* (1752, t. II, p. 342).

⁴² On peut s'interroger sur le fait que Condorcet n'ait pas repris « Algébristes » dans le second état de son texte. Peut-être est ce dû à la connotation trop générale du qualificatif, défini sobrement par d'Alembert dans l'*Encyclopédie* (1751, t. I, p. 262) comme des « personne[s] versée[s] dans l'Algèbre ».

⁴³ Dans la polémique qui opposait gloukistes et piccinistes, Condorcet penchait du côté des premiers, d'où leur présence dans son énumération. Le jugement positif de Condorcet vis-à-vis de Gluck est en particulier exprimé dans ses lettres à A. Suard. Voir *Condorcet à A. Suard* (juin ou juil. 1774, *EB*, p. 137 ; printemps 1777, *EB*, p. 183-184 et 1778 [?], *EB*, p. 190).

⁴⁴ Ce qualificatif s'oppose à celui d'alchimistes mais il est aussi possible que Condorcet ait à l'esprit l'émergence d'une chimie autonome, qui prend ses distances à l'égard de celle des médecins et des pharmaciens. Cette nouvelle chimie met particulièrement l'accent sur l'étude des gaz et remet en cause, à des degrés divers, la théorie du phlogistique de Stahl qui reste dominante, malgré les attaques encore mouchetées de Lavoisier qui conduiront à son rejet à partir de 1785.

⁴⁵ Les études consacrées à la propagation internationale de la physiocratie ne relèvent pas, pour cette époque, une telle influence. Voir R.L. Meek, « Physiocracy and Classicism in Britain », *The Economic Journal*, vol. LXI, March 1951, p. 26-47 ainsi que B. Delmas et T. Demals, « La physiocratie en Grande-Bretagne au début du XIX^e siècle : errances ou déshérence ? », *Économies et Sociétés*, Série PE, 1995, n° 22-23, p. 117-147. On remarquera cependant que dans sa *Vie de M. Turgot* (1786, *OC*, t. V, p. 45), Condorcet estime que les *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* (1766) de Turgot sont « le germe » de la *Richesse des nations* (1776) de Smith. Condorcet a manifestement cette filiation à l'esprit dans sa lettre ostensible. Elle est aujourd'hui considérée comme très discutable.

et les grandes Indes⁴⁶, et <ay> augmenté <de> la liste Civile de quelques millions, la gaieté leur reviendra.

Une des plus grandes folies des économistes c'est leur aversion pour le grand Colbert. Tous les gens de lettre doivent regarder <sa> come un devoir sacré <d'en prendre la défense> de prendre <la défense |de ce père du peuple|> sa defense car enfin Colbert [260 v] ayant donné des Pensions <,> a Boileau et a chapelain, a Racine et a Perraut, a huyghens et a l'abbé Gallois il est evident qu'il n'y a pas d'home de lettres quel qu'il soit qui <do> ne doive esperer une pension si jamais la france est assez heureuse pour avoir un second Colbert.

J'invite M. Va... a venger <sa> ce grand <home> ministre de toutes les calomnies avancées contre lui. Il est impossible qu'un home qui <sait> connait si bien non seulement ce que le notre a fait, mais ce qu'il a voulu faire, qui sait les anecdotes de la vie de l'architecte et du jardinier de Louis XIV, <ne vit [?]> <ne sache> <ne connaisse pas> n'ait point approfondi les détails de l'administration sous ce regne ; car enfin quoi qu'on ne soit pas économiste, on ne peut nier qu'il ne soit plus important de savoir coment le royaume a été gouverne, que de savoir coment Versailles a été bati.

J'invite donc M. Va... a nous <procurer> <montrer> expliquer, coment Colbert qui n'avait reçu aucune education dans son enfance et qui avait passé sa jeunesse occupé d'affaires de commerce et d'argent a |cependant| acquis les <lumieres> connaissances necessaires pour bien administrer un grand empire.

Coment |même| dans sa conduite avec fouquet il montra cette probité franche, cette sensibilité, cette élévation d'ame qu'on a louée depuis.

Coment son administration ne se ressentit jamais des moyens par les quels il s'était élevé.

A nous prouver, que toutes <ces> ses loix <ont été> ont été dictées par le bon sens, par la justice, par l'humanité, par le desir de soulager le peuple.

[261 r] qu'il a diminué <les dettes de l'état et le fardeau des i> <augme> les impots, et les dettes de l'état.

⁴⁶ Les « grandes Indes » étaient aussi qualifiées à l'époque d' « Indes orientales ». Elles désignaient les territoires d'Asie du Sud et du Sud-Est, tandis que les « petites Indes » – ou « Indes occidentales » – correspondaient au Nouveau Monde.

que jamais il n'a fait de ces opérations de finances que <les> des esprits un peu trop <durs ont appelé> durs appelaient autrefois |des| banqueroutes, et que dans un langage plus poli on <appel> nome aujourd'huy reductions.

|qu'il n'a point laissé une fortune immense.|

qu'enfin lors que le peuple voulut le déchirer après sa mort ce n'était point pour avoir mis un impot sur les denrées nécessaires à la subsistance du peuple, et avoir fait de la petite monnoie à un titre un peu trop bas.

J'ai vu beaucoup de gens lui faire <tous ces> des reproches sur tous ces points⁴⁷... et |a mon grand regret| je ne suis pas assez savant pour leur répondre : Je prends <d> la liberté de <m'adresser> recourir à M. Va..... J'ai l'honneur d'être &c. V. b.

Document 2 : [Condorcet à J. B. Suard], [25 juin 1777 ou peu après], Ribemont – Musée Condorcet, sans cote (en janvier 2014).

[1 r] Je vous envoie une petite folie, je ne sais si vos censeurs en voudront, et s'il <ne doit pas> doit être defendu de parler librement des fripons Cent ans après leur mort, c'est bien assez d'être <obliger> oblige de ne point parler de ceux qui vivent. C'est un bien plat home que ce Va... croit-il qu'on lui donnera une pension come à l'abbé Baudeau⁴⁸. Je vous embrasse, et je repete toujours les deux derniers vers de l'epître à Catherine⁴⁹. Jamais ils n'ont été plus vrais ; vous n'en conviendrez pas pour le moment, mais je vous <donne> attends dans un an. J'embrasse notre bone amie ma mere est assez bien⁵⁰.

José-Manuel Menudo (Universidad Pablo de Olavide - Séville)

Nicolas Rieucan (Université Paris VIII)

⁴⁷ À commencer, évidemment, par Condorcet lui-même ! Voir les textes cités, *supra*, n. 24, 26-27.

⁴⁸ « 13 Juillet 1777. On savoit depuis longtems que l'abbé Baudeau avoit une pension de 4000 livres sur les Oeconomats, mais peu de gens étoient instruits qu'il en étoit redevable à M.de Sartine. », *Mémoires secrets [dits de Bachaumont]* [...], Londres, J. Adamson, t. 10, 1780, p. 177.

⁴⁹ Rappelons que cette allusion est explicitée *supra*, p. 10.

⁵⁰ La mère de Condorcet décèdera le 19 décembre 1778.